Image not found or type unknown

Contester une infraction pour exces de vitesse

Par **DCM91**, le **30/03/2017** à **23:07**

Bonjour,
J'ai été controlé à 97km/h pour une vitesse autorisée de 70km/h. L'appareil de controle est de type ULTRALYTE COMPACT MERCURA et a été vérifié le 7/4/2016.
Je n'ai pas signé le PV (car je contestais déjà la mesure) et l'avis de contravention que j'ai reçu ne mentionne pas qu'un "zéro" a été effectué avant ladite mesure.
Je conteste cette infraction car je ne roulais pas à cette vitesse et que beaucoup de véhicules sortaient de la bretelle d'autoroute et étaient controlés "positifs" ce qui peut induire des confusions dans le relevé des véhicules en infractions.
Quel est votre avis. Merci
DCM91

Par **Lag0**, le **31/03/2017** à **08:43**

Bonjour,
Le problème, c'est que le PV fait foi jusqu'à preuve du contraire. Donc si le PV indique une vitesse de 97km/h, c'est que vous étiez à cette vitesse, sauf à apporter la preuve contraire.
Avez-vous un moyen de prouver que vous ne rouliez pas à cette vitesse ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés